ISO/TC 190/SC 3

Secrétariat: DIN

Début de vote: **2015-10-22**

Vote clos le: **2015-12-22**

Qualité du sol — Détermination par chromatographie en phase gazeuse des teneurs en hydrocarbures aromatiques volatils, en naphtalène et en hydrocarbures halogénés volatils — Méthode par purge et piégeage avec désorption thermique

Soil quality — Gas chromatographic determination of the content of volatile aromatic hydrocarbons, naphthalene and volatile halogenated hydrocarbons — Purge-and-trap method with thermal desorption

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

Veuillez consulter les notes administratives en page iii



Numéro de référence ISO/FDIS 15009:2015(F)

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

Le présent projet final a été élaboré dans le cadre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et soumis selon le mode de collaboration **sous la direction de l'ISO**, tel que défini dans l'Accord de Vienne. Le projet final a été établi sur la base des observations reçues lors de l'enquête parallèle sur le projet.

Le projet final est par conséquent soumis aux comités membres de l'ISO et aux comités membres du CEN en parallèle à un vote d'approbation de deux mois au sein de l'ISO et à un vote formel au sein du CEN.

Les votes positifs ne doivent pas être accompagnés d'observations.

Les votes négatifs doivent être accompagnés des arguments techniques pertinents.

I PAR A BAR A BAR



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2015, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office Ch. de Blandonnet 8 • CP 401 CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland Tel. +41 22 749 01 11 Fax +41 22 749 09 47 copyright@iso.org www.iso.org

| Son | Sommaire | | | |
|------|------------|--|---------|--|
| Avan | t-prop | OS | iv | |
| 1 | Dom | aine d'application | 1 | |
| 2 | Réfé | rences normatives | 1 | |
| 3 | | cipe | | |
| 4 | | tifs | | |
| 4 | 4.1 | | | |
| | | halogénés volatils | 2 | |
| | 4.2 | Etalons internes | 3 | |
| | 4.3 | Composés étalons4.3.1 Hydrocarbures aromatiques volatils | | |
| | | 4.3.2 Hydrocarbures halogénés volatils | 3 4 | |
| | 4.4 | Méthanol | 4 | |
| | 4.5 | Agent d'adsorption | | |
| | 4.6 | Eau de refroidissement, pour la purge et le piégeage | 5 | |
| | 4.7 | Gaz inerte, pour le chromatographe en phase gazeuse | 5 | |
| | 4.8 4.9 | Azote ou hélium, utilisé comme gaz inerte pour le dispositif de purge | 5 | |
| | 4.9 | 4.9.1 Solutions étalons mères, pour composés aromatiques et halogénés | 3 | |
| | | volatils dans du méthanol 4 g | 5 | |
| | | 402 Solutions átalons internas dans du máthanal 4 a/l | 5 | |
| | | 4.9.3 Solutions d'étalonnage | 6 | |
| | 4.10 | Méthanol contenant des étalons internes | 6 | |
| 5 | Appa | reillage A D A La | 6 | |
| 6 | Écha | 4.9.3 Solutions d'étalonnage Méthanol contenant des étalons internes nreillage ntillonnage, conservation et traitement préliminaire des échantillons | 8 | |
| | 0.1 | Generalites | Ö | |
| | 6.2 | Échantillonnage par la méthode de flacons préremplis de méthanol | 8 | |
| | 6.3 | Échantillonnage par la méthode du tube de carottage | 9 | |
| 7 | Mode | Détermination à blance Burger Extraction | 9 | |
| | 7.1 | Détermination à blanc | 9 | |
| | 7.2 7.3 | Purge et piégeage | 9 10 | |
| | 7.3 7.4 | 0 1 0 0 | 10 | |
| | 7.1 | 7.4.1 Conditions d'analyse par chromatographie en phase gazeuse | 10 | |
| | | 7.4.2 Étalonnage | | |
| | | 7.4.3 Mesurage | 12 | |
| 8 | Calcı | ıl | 12 | |
| | 8.1 | Calcul de la concentration d'un composé volatil dans un échantillon d'eau | | |
| | 8.2 | Calcul de la concentration d'un composé volatil dans l'échantillon de sol | 13 | |
| 9 | Expr | ession des résultats | 13 | |
| 10 | Fidél | ité | 14 | |
| 11 | Rapp | oort d'essai | 14 | |
| Anne | xe A (ii | nformative) Temps de rétention relatifs par rapport à l'éthylbenzène-D10 des ocarbures aromatiques volatils et des hydrocarbures halogénés volatils sur les nnes suivantes: CP-Sil 5 CB et CP-Sil 13 CB | | |
| A 22 | | | | |
| | | normative) Vérification des étalons internes | | |
| | - | nformative) Validation nformative) Informations sur les instruments de purge et de piégeage | | |
| anne | xe D (1) | mormanyet informations sur les instruments de nurge et de niegeage | 21 | |

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: <u>Avant-propos-Informations supplémentaires</u>

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 190, Qualité du sol, sous-comité SC 3, Méthodes chimiques et caractéristiques du sol.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 15009:2012) qui a fait l'objet d'une révision technique.

Qualité du sol — Détermination par chromatographie en phase gazeuse des teneurs en hydrocarbures aromatiques volatils, en naphtalène et en hydrocarbures halogénés volatils — Méthode par purge et piégeage avec désorption thermique

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie une méthode pour la détermination quantitative par chromatographie en phase gazeuse des hydrocarbures aromatiques volatils, du naphtalène et des hydrocarbures halogénés volatils contenus dans les sols.

La présente Norme internationale est applicable à tous les types de sols.

NOTE En cas de sols tourbeux insaturés, une absorption de la solution d'extraction peut avoir lieu.

La limite inférieure de détermination quantitative dépend du matériel utilisé et de la qualité du méthanol utilisé pour l'extraction de l'échantillon de sol.

Dans les conditions spécifiées dans la présente Norme internationale, les limites de détermination quantitative suivantes (exprimées par rapport à la matière sèche) s'appliquent:

Limite de détermination quantitative type lorsque le couplage CG-FID est utilisé:

Hydrocarbures aromatiques volatils: 0,1 mg/kg

Limite de détermination quantitative type lors que le couplage CG-ECD est utilisé:

Hydrocarbures halogénés volatils: 0,01 mg/kg

Des limites de détermination quantitative plus faibles peuvent être atteintes pour certains composés si l'on utilise la spectrométrie de masse (SM) avec détection sélective des ions.

2 Références normatives

Les documents ci-après, dans leur intégralité ou non, sont des références normatives indispensables à l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 4799, Verrerie de laboratoire — Réfrigérants

ISO 10381-1, Qualité du sol — Échantillonnage — Partie 1: Lignes directrices pour l'établissement des programmes d'échantillonnage

ISO 10381-2, Qualité du sol — Échantillonnage — Partie 2: Lignes directrices pour les techniques d'échantillonnage

ISO 10381-5, Qualité du sol — Échantillonnage — Partie 5: Lignes directrices pour la procédure d'investigation des sols pollués en sites urbains et industriels

ISO 11465, Qualité du sol — Détermination de la teneur pondérale en matière sèche et en eau — Méthode gravimétrique

ISO/FDIS 15009:2015(F)

ISO 15680, Qualité de l'eau — Dosage par chromatographie en phase gazeuse d'un certain nombre d'hydrocarbures aromatiques monocycliques, du naphtalène et de divers composés chlorés par dégazage, piégeage et désorption thermique

ISO 18512, Qualité du sol — Lignes directrices relatives au stockage des échantillons de sol à long et à court termes

ISO 22892, Qualité du sol — Lignes directrices pour l'identification de composés cibles par chromatographie en phase gazeuse et spectrométrie de masse

3 Principe

Les échantillons pour essai sont prélevés dans un échantillon de sol brut non traité. Pour éviter les pertes de matières volatiles, les échantillons sont prélevés à l'aide d'un tube de carottage en perturbant le moins possible les conditions du sol ou en ajoutant immédiatement du méthanol sur le terrain.

L'échantillon pour essai est extrait à l'aide de méthanol. Après centrifugation, si nécessaire, une partie de l'extrait de méthanol est placée dans un récipient de purge rempli d'eau. Les composés volatils sont entraînés avec de l'azote ou de l'hélium et adsorbés par un agent d'adsorption approprié. Une désorption thermique des composés adsorbés est effectuée, puis ils sont dirigés vers un chromatographe en phase gazeuse au moyen d'un courant de gaz vecteur, directement ou par l'intermédiaire d'un piège cryogénique. Les différents composés sont ensuite séparés à l'aide d'une colonne capillaire avec une phase stationnaire de faible polarité. Les composés organiques volatils sont détectés avec des détecteurs appropriés, comme le spectromètre de masse (SM), le détecteur à ionisation de flamme (FID), le détecteur à capture d'électrons (ECD), le détecteur à photo-ionisation (PID) ou le détecteur à conductivité électrolytique (ELCD). L'identification et la quantification des composés sont réalisées par comparaison des temps de rétention et des hauteurs de pics (ou des aires de pics) avec ceux d'un étalon interne et ceux d'une solution étalon externe. L'efficacité du mode opératoire dépend de la composition du sol examiné. Le mode opératoire décrit ne prend pas en considération l'extraction incomplète causée par la structure et la composition de l'échantillon de sol.

Si l'on utilise des détecteurs non spécifiques, tels que FID et ECD, il convient de confirmer l'identité des composés détectés et leur concentration en répétant l'analyse chromatographique en phase gazeuse sur une colonne de polarité différente. Si l'on utilise le couplage chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM), la confirmation d'identité et la quantification peuvent se faire en une seule opération.

NOTE La présente Norme internationale suit la description d'une « méthode de purge et de piégeage hors ligne ». Les instruments en ligne vendus dans le commerce peuvent être utilisés si des résultats équivalents sont obtenus au cours de leur validation. Avec un tel instrument, la purge et le piégeage s'effectuent en ligne avec la chromatographie en phase gazeuse et la détection. Suivre le manuel du fabricant particulièrement en ce qui concerne les éléments listés en 5.2.1 à 5.2.9.

4 Réactifs

Tous les réactifs doivent être de qualité analytique reconnue. Vérifier que les réactifs sont utilisables pour l'objectif visé et exempts de composés interférents.

4.1 Eau, exempte d'hydrocarbures aromatiques volatils et d'hydrocarbures halogénés volatils

On utilise généralement de l'eau ayant été chauffée à au moins 80 °C et préparée la veille. Pour éliminer les composés interférents de l'eau, il est également possible de purger à l'aide d'un gaz inerte, par exemple à un débit d'azote de 10 ml/min pendant 30 min. Il convient de disposer d'une quantité d'eau suffisante du même lot pour compléter chaque lot d'analyses, y compris toutes les préparations.

4.2 Étalons internes

4.2.1 Pour la détermination des hydrocarbures aromatiques volatils, sélectionner de préférence deux étalons internes qui doivent être choisis parmi ceux du <u>Tableau 1</u>. Ils ne doivent pas interférer avec les composés présents dans l'extrait d'échantillon.

Tableau 1 — Exemples d'étalons internes appropriés pour la détermination des hydrocarbures aromatiques volatils

| Nom du composé | Numéro CAS-RN ^a | Numéro EC-N ^b |
|----------------------|----------------------------|--------------------------|
| Toluène-D8 | 2037-26-5 | 218-009-5 |
| Éthylbenzène-D10 | 25837-05-2 | 247-292-8 |
| 2-bromofluorobenzène | 1072-85-1 | 214-018-3 |

^a Pour «Chemical Abstracts Service Registry Number» (numéro d'enregistrement attribué par le Chemical Abstracts Service)

4.2.2 Pour la détermination des hydrocarbures halogenés volatils, sélectionner de préférence deux composés étalons internes qui doivent être choisis parmi ceux du <u>Tableau 2</u>. Ils ne doivent pas interférer avec les composés présents dans l'extrait d'échantillon.

Tableau 2 — Exemples d'étalons internes appropriés pour la détermination des hydrocarbures halogénés volatils

| Nom du composé | Numéro CAS-RNa | Numéro EC-N ^b |
|------------------------|----------------|--------------------------|
| 1,4-dichlorobutane | 110-56-5 | 203-778-1 |
| α,α,α-trifluorotoluène | 98-08-8 | 202-635-0 |
| 2-bromofluorobenzène | 1072-85-1 | 214-018-3 |
| | 75. 84 | |

Pour «Chemical Abstracts Service Registry Number» (numéro d'enregistrement attribué par le Chemical Abstracts Service)

4.3 Composés étalons

4.3.1 Hydrocarbures aromatiques volatils

Le <u>Tableau 3</u> contient des hydrocarbures aromatiques volatils pouvant être utilisés comme composés étalons.

Tableau 3 — Exemples d'hydrocarbures aromatiques volatils pouvant être utilisés comme composés étalons

| Nom du composé | Numéro CAS-RN ^a | Numéro EC-N ^b |
|------------------|----------------------------|--------------------------|
| Benzène | 71-43-2 | 202–753–7 |
| Toluène | 108-88-3 | 203-625-9 |
| Éthylbenzène | 100-41-4 | 202-849-4 |
| o-xylène | 95-47-6 | 202-422-2 |
| <i>m</i> -xylène | 108-38-3 | 203-576-3 |

^a Pour «Chemical Abstracts Service Registry Number» (numéro d'enregistrement attribué par le Chemical Abstracts Service)

b Pour «EC-Number» (Numéro CE)

b Pour «EC-Number» (Numéro CE)

Pour «EC-Number» (Numéro CE)

Tableau 3 (suite)

| Nom du composé | Numéro CAS-RN ^a | Numéro EC-N ^b |
|------------------|----------------------------|--------------------------|
| <i>p</i> -xylène | 106-42-3 | 203-396-5 |
| Styrène | 100-42-5 | 202-851-5 |
| Naphtalène | 91–20–3 | 202-049-5 |

Pour «Chemical Abstracts Service Registry Number» (numéro d'enregistrement attribué par le Chemical Abstracts Service)

4.3.2 Hydrocarbures halogénés volatils

Le <u>Tableau 4</u> contient des hydrocarbures halogénés volatils pouvant être utilisés comme composés étalons.

Tableau 4 — Exemples d'hydrocarbures halogénés volatils pouvant être utilisés comme composés étalons

| Nom du composé | Numéro CAS-RNa | Numéro EC-Nb |
|---------------------------|----------------------------|------------------|
| Dichlorométhane | 75-09-2 | 200-838-9 |
| Trichlorométhane | 67-66-3 | kladdo 200-663-8 |
| Tétrachlorométhane | 56–23–5 | 200-262-8 |
| 1,1-dichloroéthane | 75-34-3 | 200-863-5 |
| 1,2-dichloroéthane | 107-06-2 ntart start alies | 203-458-1 |
| 1,1,1-trichloroéthane | 71-55-6 th 110 line | 200-756-3 |
| 1,1,2-trichloroéthane | 79-00-5-163 | 201-166-9 |
| 1,2-dichloropropane | 78-87-5 | 201-152-2 |
| 1,2,3-trichloropropane | 98-18-4 | 202-486-1 |
| cis-1,3-dichloropropène | 10061-01-5 | 233-195-8 |
| trans-1,3-dichloropropène | 10061-02-6 | 208-826-5 |
| cis-1,2-dichloroéthène | 156-59-2 | 205-859-7 |
| trans-1,2-dichloroéthène | 156-60-5 | 205-860-2 |
| 3-chloropropène | 107-05-1 | 203-457-6 |
| Trichloroéthène | 79-01-6 | 201-61-04 |
| Tétrachloroéthène | 127-18-4 | 204-825-9 |
| Monochlorobenzène | 108-90-7 | 203-628-5 |
| 1,2-dichlorobenzène | 95-50-1 | 202-425-9 |

^a Pour «Chemical Abstracts Service Registry Number» (numéro d'enregistrement attribué par le Chemical Abstracts Service)

4.4 Méthanol

Le méthanol (voir <u>Tableau 5</u>) est utilisé comme solvant d'extraction des échantillons de sol et pour la préparation des solutions étalons.

b Pour «EC-Number» (Numéro CE)

Pour «EC-Number» (Numéro CE)

Tableau 5 — Données d'enregistrement

| Nom du composé | Numéro CAS-RN ^a | Numéro EC-N ^b |
|--|----------------------------|--------------------------|
| Méthanol | 67–56–1 | 200-659-6 |
| Pour «Chemical Abstracts Service Registry Number» (numéro d'enregistrement attribué par le Chemical Abstracts Service) | | |
| b Pour «EC-Number» (Numéro CE) | | |

4.5 Agent d'adsorption

Polymère de 2,6-diphényl-p-phénoxyde (40 mesh à 60 mesh) d'une qualité appropriée pour la désorption thermique.

NOTE 1 L'oxyde de 2,6-diphényl-p-phénylène (Numéro CAS-RN 24938-68-9) est disponible sur le marché sous le nom de Tenax TA¹).

NOTE 2 D'autres agents d'adsorption peuvent être utilisés, à condition que des essais aient permis de vérifier leur aptitude à l'emploi.

4.6 Eau de refroidissement, pour la purge et le piégeage

La température de l'eau de refroidissement dépend des dimensions de l'équipement de purge et de piégeage (5.2). Il est recommandé d'utiliser une température de 10 °C environ. Un cryostat doit être utilisé si la température de l'eau utilisée pour le refroidissement est trop élevée.

4.7 Gaz inerte, pour le chromatographe en phase gazeuse

Hélium, azote ou mélange d'argon et de méthane ultra pur. Les autres gaz pour chromatographie en phase gazeuse doivent être utilisés conformément aux instructions du fabricant des instruments.

4.8 Azote ou hélium, utilisé comme gaz inerte pour le dispositif de purge

4.9 Solutions étalons

4.9.1 Solutions étalons mères, pour composés aromatiques et halogénés volatils dans du méthanol, 4 g/l

Peser environ 100 mg de composés étalons individuels (4.3) avec une précision de 0,1 mg dans un flacon à septum fermé contenant 25 ml de méthanol. Transférer les composés étalons dans le flacon à l'aide d'une seringue.

NOTE La solution mère est stable pendant environ 6 mois si elle est conservée à - 18 °C.

4.9.2 Solutions étalons internes dans du méthanol, 4 g/l

Les récipients contenant les solutions doivent être marqués ou pesés de façon à permettre de détecter toute perte du solvant par évaporation. Les solutions doivent être conservées à une température de (4 ± 2) °C à l'abri de la lumière. Elles doivent être ramenées à température ambiante avant utilisation.

Peser environ 100 mg de composés étalons internes individuels (4.2.1 et 4.2.2) avec une précision de 0,1 mg dans un flacon à septum fermé contenant 25 ml de méthanol. Transférer les composés étalons dans le flacon à l'aide d'une seringue.

5

¹⁾ Tenax TA est un exemple de produit approprié disponible sur le marché. Cette information est donnée à l'intention des utilisateurs de la présente Norme internationale, par souci de commodité, et ne signifie nullement que l'ISO approuve ou recommande l'emploi exclusif du produit ainsi désigné.

4.9.3 Solutions d'étalonnage

Solutions d'étalonnage, contenant de 0 mg/l à 200 mg/l de chaque étalon (4.3) et les composés étalons internes choisis (4.2), 200 mg/l. Les solutions d'étalonnage sont préparées dans du méthanol.

Diluer les quantités indiquées dans le Tableau 6 des solutions obtenues conformément à 4.9.2 et 4.9.1 avec du méthanol (4.4) jusqu'à 100 ml.

On peut utiliser d'autres volumes de méthanol, à condition d'avoir démontré leur pertinence.

Solution d'éta-Solution étalon Solution étalon Concentration de la Quantité, en µg/5 µl de solution d'étalonlonnage interne (4.9.2) en mère (4.9.1) en ml solution d'étalonml nage nage dans 100 ml d'eau (échantillon) mg/l 5 0 1 0 0 2 5 1 40 0,2 3 5 2 80 0,4 4 5 3 120 0,6 5 5 4 160 8,0 6 5 5 200

Tableau 6 — Exemple pour la préparation des solutions d'étalonnage

Le volume total de méthanol utilisé pour l'étalonnage doit être le même que celui qui sera utilisé pour l'extraction au méthanol de l'échantillon de sol (voir 13).

4.10 Méthanol contenant des étalons internes

Préparer du méthanol contenant une concentration appropriée en étalons internes (0,4 μg/ml par exemple). La concentration doit être telle que la concentration finale dans l'extrait aqueux du récipient de purge est égale à celle des solutions d'étalonnage.

Appareillage 5

Généralités 5.1

Verrerie courante de laboratoire, exempte de composés interférents.

La verrerie doit être nettoyée conformément aux pratiques habituelles pour ce type d'analyse.

Dispositif de purge et de piégeage 5.2

L'instrument décrit ici convient pour une méthode de purge et de piégeage hors ligne. Comme mentionné dans la NOTE de l'Article 3, il est permis d'utiliser des systèmes automatiques disponibles sur le marché, à condition que les exigences de la présente Norme internationale soient satisfaites. L'Annexe D donne quelques recommandations pour l'utilisation de tels systèmes.

- 5.2.1 Flacon à base arrondie, avec trois cols latéraux inclinés, d'une capacité de 100 ml.
- 5.2.2 Tube d'alimentation en gaz, avec embout en verre fritté.
- 5.2.3 Robinet d'arrêt à bille et coupelle, muni d'un joint en polytétrafluoréthylène (PTFE).
- 5.2.4 Dispositif de réglage du débit, avec débit d'azote réglé à (40 ± 2) ml/min.

1,0